

## **Mémoire sur le projet de création d'un Parc National de la SÉPAQ dans le secteur des Dunes de Tadoussac**

Présenté le 15 mai 2024 par Ian Bergeron, citoyen de Tadoussac

Après 40 ans de heurts et de contestations sur l'avenir de ce secteur, il est grand temps que la volonté de M. Molson se concrétise. Tout le monde s'entend sur ce point, le secteur des Dunes doit rester accessible et compte-tenu de la réalité touristique, une gouvernance s'impose.

Suite aux premières séances du BAPE, il est évident que le projet de Parc National (PN), tel que présenté par la SÉPAQ à la commission, n'atteint pas son objectif d'acceptabilité sociale et correspond au pire des attentes citoyennes à plusieurs égards, en voici 9:

1. Restrictions sévères dans l'accès au territoire
2. Perturbation des activités habituelles et traditionnelles
3. Afflux de visiteurs supplémentaires via la promotion du PN par la SÉPAQ
4. Présence de nombreux campeurs et une résidence d'employés temporaires
5. Accès payant
6. Interdiction des chiens
7. Interdiction des VTT ou autres véhicules de loisirs
8. Perte de la gestion locale du secteur
9. Conséquences sur les infrastructures municipales

Ce mémoire est la réflexion d'un idéaliste. J'y exposerai brièvement les problèmes que la création d'un PN soulève pour ensuite y répondre par une alternative, qui, souhaitons-le, aura le mérite d'être étudiée par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCCFP).

## **Des problèmes**

### **1- Restrictions sévères dans l'accès au territoire**

Les terrains visés par le projet de PN sont actuellement fréquentés par les résidents de la MRC sur leur pleine étendue à l'année longue. Par l'interdiction d'arpenter le territoire à leur volonté, même en dehors de la période de pointe, plusieurs y verront un parallèle avec la propriété privée d'antan.

### **2- Perturbation des activités habituelles et traditionnelles**

Quarante ans se sont écoulés depuis le début de la saga du PN, ça a permis à plusieurs membres de nos communautés d'y pratiquer des activités sportives, de loisir, culturelles et d'exploitation légère. Que ce soit les sports, motorisés ou non, la récolte de petits fruits, champignons et « clams », ou même le ressourcement qu'apporte un salut matinal au Fleuve ensoleillé depuis notre endroit favori. Ce seront toutes des activités, entre autres, qui seront perturbées, voire interdites, sans égard aux besoins ou à la volonté locale.

### **3- Afflux de visiteurs supplémentaires via la promotion du PN par la SÉPAQ**

**180 000**, c'est une estimation de la fréquentation qui donne froid dans le dos. Par sa beauté photogénique, il est certain que la SÉPAQ utilisera les Dunes comme un outil publicitaire. En cette ère de tourisme de masse alimenté par les réseaux sociaux, il y a fort à parier que cette hausse d'achalandage soit sous-estimée et qu'il y ait lieu de s'inquiéter des conséquences sur la qualité de vie des citoyens permanents (780).

#### **4- Présence de nombreux campeurs et résidence d'employés temporaires**

Pendant la haute saison, il se trouve des oasis de tranquillité pour les locaux. C'est précisément sur ces oasis que la SÉPAQ envisage d'installer des sites de camping et de construire (potentiellement) une résidence pour travailleurs temporaires. Cette décision priverait les locaux de l'utilisation de ces secteurs privilégiés qui sont habituellement libres de touristes en y imposant quotidiennement l'équivalent de 20% de la population du village.

#### **5- Accès payant**

Ce point s'explique par lui-même.

#### **6- Interdiction des chiens**

Les chiens font partie de nos familles et sont un mode de vie à Tadoussac. Il y a grosso-modo 200 chiens dans la municipalité et plusieurs profitent de Dunes de Tadoussac avec leurs maîtres.

#### **7- Interdiction des VTT ou autres véhicules de loisirs**

L'accès au territoire à Tadoussac, ça passe par les VTT. Il est inconcevable pour une majorité des locaux d'en imposer une interdiction tous azimut sur le secteur. C'est autant une question de loisirs que d'accessibilité pour ceux qui n'ont pas les capacités physiques d'arpenter le sable mou ou le dénivelé des sentiers. Il ne serait plus possible de descendre à la plage ou d'accéder à la Dune de 60 m pour un grand nombre de citoyens. Notez d'ailleurs que la population de Tadoussac et de la Haute-Côte-Nord en général est vieillissante.

## **8- Perte de la gestion locale du secteur**

Les préoccupations citoyennes seraient difficilement gérées par la SÉPAQ qui agit en silo de par sa constitution. L'implantation d'une « franchise » de la SÉPAQ dans le secteur des Dunes ne correspond pas aux valeurs et aux besoins de la communauté en regard à sa réalité : les touristes sont absents 75% de l'année.

## **9- Conséquences sur les infrastructures municipales**

L'aménagement du chemin de contournement vers la 138, ce ne sera pas suffisant pour accueillir l'afflux potentiel de visiteurs et de travailleurs temporaires. Le village déborde déjà en été, les entreprises peinent à trouver du logement pour leurs employés et les citoyens doivent se munir d'une vignette de stationnement pour accéder aux services de base. Le Chemin du Moulin-à-Baude, qui relie le village au chemin de contournement, est désuet dans son état actuel. Il s'agit d'un chemin rural qui supporte à peine le trafic local hors-saison. Il ne faut pas se mettre la tête dans le sable, les visiteurs utiliseront le Chemin, comme ils le font actuellement, pour visiter le village. La municipalité n'a déjà pas la capacité financière de mettre le Chemin aux normes (égout fluvial, piste cyclable, bitume) et c'est déjà assez périlleux d'y circuler à pied, avec nos chiens ou à vélo, surtout dans la courbe entre le Golf et la Ferme Hovington.

Considérant ces inquiétudes et incongruités, et en tout respect pour la volonté de M. Molson, j'estime que le projet de PN SÉPAQ ne cadre pas du tout à Tadoussac. C'est pourquoi j'aimerais présenter à la commission un régime différent de celui présenté en audience publique.

## **Une alternative à étudier, la Fiducie d'Utilité Sociale**

Intégrée au Code civil du Québec en 1994, la Fiducie d'Utilisation Sociale (FUS) est un véhicule juridique qui pourrait bien changer notre conception de la propriété. Il permet d'exclure un bien du marché immobilier et de lui sceller une vocation à perpétuité. Elle présente deux particularités :

### **1- Son affectation.**

Plutôt que d'être affectée au bénéfice d'une personne physique ou morale, une FUS est consacrée à une vocation dont le bénéfice est collectif. Personne ne détient de droit réel dessus, ce qui en fait une exception juridique : elle est un bien sans propriétaire.

### **2- La pérennité de sa vocation.**

En règle générale, seul un tribunal peut modifier l'affectation ou les règles de gouvernance d'une FUS une fois constituée. Parmi tous les véhicules juridiques, la FUS est donc celui qui offre la meilleure garantie de pérennité.

Tout comme un OBNL, une FUS peut obtenir le statut d'organisme de bienfaisance. Elle peut également avoir celui de réserve naturelle (pour tout ou pour une partie de son patrimoine). Elle présente cependant l'avantage de garantir une vocation immuable et possiblement perpétuelle. Bien qu'il existe déjà un statut de réserve naturelle perpétuelle, la FUS dispose d'un avantage non négligeable : la possibilité d'accroître son patrimoine. La FUS peut ainsi augmenter la portée de sa vocation

La FUS est particulièrement bien adaptée à la préservation écologique. C'est d'ailleurs la vocation la plus fréquente des FUS existantes au Québec. Elle permet d'extraire les territoires visés du marché et de l'exploitation des ressources pour les consacrer à la conservation des écosystèmes. Parlons franchement, si ce véhicule avait existé lors du départ de M. Molson, il aurait probablement été envisagé.

Maintenant, alimentons un peu le rêve. La Fiducie des Dunes de Tadoussac existe. Les fiduciaires, des membres de la communauté, des élus locaux et des fonctionnaires siègent sur un conseil et peuvent, soit déléguer un OBNL, ou administrer eux-mêmes le secteur de Dunes en tant que Bien d'Autrui. Le financement de ses opérations provient de plusieurs sources :

- Dons monétaires
- Cotisations des membres
- Subventions gouvernementales
- Financement participatif (levées de fonds, mécénat)
- Obligations communautaires
- Financement adossé à un actif (hypothèque)
- Revenus de placements
- Tarification sur certains secteurs ou certaines activités

Si le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, en tant que propriétaire actuel du territoire, transfère sa propriété à une Fiducie d'Utilité Sociale, il serait alors possible de respecter les vœux de M. Molson de créer un parc accessible à tous en s'assurant de la gestion locale de ce site patrimonial.

Bien sûr, je l'ai mentionné, je suis un idéaliste. Ce mémoire n'est que le fruit d'une réflexion hâtée par la locomotive bureaucratique et ne se vante aucunement de sa faisabilité ou de sa valeur juridique. Vous recevrez d'ailleurs d'autres mémoires plus éloquents qui vous encourageront à mettre sur pause la désignation officielle du secteur en PN afin d'évaluer d'autres possibilités. Je crois que l'alternative exposée ici, et bien d'autres, mérite d'être étudiée. C'est du moins ce que les acteurs du milieu, les fonctionnaires et différents intervenants ont exprimé lorsque questionnés à ce sujet.

Merci

Ian Bergeron